

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 17 mai dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

## FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2024, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de **7,96 M € au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR)**. Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

### CANTON VAL D'ADOUR-RUSTAN-MADIRANAIS

Les communes du canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais bénéficient d'une aide du FAR de 729 000 € dont, à titre d'exemple :

- **22 500 € attribués à la commune de Castelnau-Rivière-basse** pour la restauration de la toiture de l'ancien collège et la rénovation de bâtiments communaux.
- **18 366 € attribués à la commune de Liac** pour la création d'un terrain multisports.
- **17 878 € attribués à la commune de Sauveterre** pour l'aménagement du cimetière permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- **22 500 € attribués à la commune de Sarriac-Bigorre** pour la création et l'aménagement de voiries et d'espaces publics.
- **10 382 € attribués à la commune de Soulecause** pour des travaux d'enfouissement des lignes de fibre optique.

### CANTON LOURDES 2

Les communes du canton de Lourdes 2 bénéficient d'une aide du FAR de 448 000 € dont, à titre d'exemple :

- **27 000 € attribués à la commune de Cheust** pour des travaux de terrassement d'un parking quartier Aberoueras.
- **24 300 € attribués à la commune d'Ourdis-Cotdoussan** pour des travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier communal.
- **22 982 € attribués à la Commission syndicale de la Baronnie des Angles** pour des travaux de voirie sur les estives du Montaigu.

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

## SOLIDARITÉS TERRITORIALES

### FONDS DÉPARTEMENTAL DE MAITRISE DES DÉCHETS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

- **20 000 €** attribués au **Syndicat mixte de collecte des déchets (SYMAT)** pour le déploiement de la collecte des bio-déchets.
- **27 082 €** attribués au **Syndicat mixte de traitement des déchets 65 (SMTD 65)** pour des opérations de sensibilisation aux gestes de tri auprès des particuliers et des professionnels.
- **23 329 €** attribués à la **communauté de communes Adour-Madiran** pour l'acquisition de matériel de compostage individuel et l'organisation de campagnes de sensibilisation.

**CONTACT PRESSE :**

Julien COURDESSES, Relations presse  
Tél. : 05 62 56 78 44 - [julien.courdesse@ha-py.fr](mailto:julien.courdesse@ha-py.fr)